DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-12 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : SUBVENTIONS

OBJET:
SUBVENTIONS
ASSOCIATIVES
EXCEPTIONNELLES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 17 JANVIER 2024

AFFICHAGE EN DATE DU: 17 JANVIER 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 3 1 JAN, 2024

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL, Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER, Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM, Delphine SANTINI À Chantal BARTHES, Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

Absents excusés:

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux associations :

- -« Castelet des Métamorphoses » (Animation février 2024) pour un montant de 1300 €
- -« DEPORTES UNADIF FNDIR » (rattrapage subv. 2023) pour un montant de 206 €
- -« COLLEGE BLAISE D'AURIOL » (Classe photo) pour un montant de 2 500 €
- -« Les cadets de la Gendarmerie » pour un montant de 150 €

-Association « 4 tiers » (réalisation d'une étude sur la création d'un tiers lieu) pour un montant de 3600€

Ces subventions seront prélevées sur l'article 65748 du budget Ville 2024.

Après avis de la commission des Finances en date du 22 janvier 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus,

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2024 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur Denis BOUILLEUX s'abstient de vote pour l'association « 4 tiers ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 3 1 JAN, 2024

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 2 b JAN, 2024

Par publication le : 3 1 IAN 2021

- 1 37 1117

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 3 1 JAN, 2024

ID: 011-211100763-20240124-DB202412DB-DE